

**CONSEIL DE DISCIPLINE DE L'O.A.Q.
RÔLE D'AUDIENCE**

Date(s) et heure(s)	18 mars 2025 à 9 h 30 19 mars 2025 à 9 h 30
Numéro du dossier	42-2022-02, 42-2023-03 et 42-2023-06
Partie plaignante	M. Alain Migneault, Syndic
Partie intimée	M. Claude Kamga-Defo (A-035-12)
Procureur partie plaignante	M ^e Patrick de Niverville
Procureurs partie intimée	M ^e Claude G. Leduc
Nature de la plainte / procédure	<ul style="list-style-type: none"> • Acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession (6); • Non-respect des directives et les mesures obligatoires de prévention de la propagation de la COVID-19; • Défaut de prendre tous les moyens raisonnables pour assurer le respect du secret professionnel et la confidentialité des renseignements recueillis; • Entrave au travail de la syndique adjointe; • Transgression des limites de sa relation professionnelle; • Défaut de distinguer ses activités commerciales de sa pratique de l'acupuncture; • Traitement sans fournir les explications nécessaires à l'appréciation et à la compréhension de ses services et/ou sans obtenir un consentement libre et éclairé; • Omission de se conformer aux règles prescrites en matière de tenue de dossiers (2); • Utilisation ou permission que soit utilisé son nom à des fins commerciales en sollicitant sa clientèle ; • Publicité intempestive, trompeuse ou susceptible de l'être sur site internet (2); • Non-respect d'un engagement ou limitation d'exercice
Présidé par	M ^e Lydia Milazzo
Membres	M ^{me} Nancy Deschênes M. Sylvain Audet
Audience	Audition sur sanction
Endroit et salle	Virtuellement sous la plateforme Zoom